

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal

MARDI 10 OCTOBRE 2023, à 18 heures 30

Publié le 03 octobre 2023

Le Maire,



ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance
Rapport du Maire (art. L 2122-23 du CGCT)
Approbation du PV de la séance du 06 juillet

FINANCES

- 1 – Décision Modificative n°2 – Budget Communal
- 2 – Frais de mission – 105^{ème} édition Congrès des Maires de France
- 3 – Tarifs des participations des familles à l'ALSH – année 2023/2024
- 4 – Convention TooGoodToGo – annule et remplace la délibération 18/2022
- 5 – Fixation d'un tarif pour les ateliers d'équilibre avec l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT)

COMMANDE PUBLIQUE

- 6 –Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Gescime

POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT

- 7 – Adoption des modalités de passage à la gestion en flux du contingent réservataire de la commune du Palais-sur-Vienne avec les bailleurs du territoire de Limoges Métropole

RESSOURCES HUMAINES

- 8 – Modification du tableau des emplois
- 9 – Contrat d'apprentissage
- 10 – Revalorisation forfait journalier animateurs ALSH

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 11 – Inscription de La Palaisienne au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Haute-Vienne

INTERCOMMUNALITE

- 13 – LIMOGES METROPOLE : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau
- 14 – LIMOGES METROPOLE : Rapport annuel 2022 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- 15 – LIMOGES METROPOLE : Rapport d'activités 2022 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif